

Aspirations citoyennes du Conseil de développement du territoire du Grand Clermont

Septembre 2023



Conseil de Développement

le forum citoyen de votre territoire



Sommaire

Pour vous rendre dans la section qui vous intéresse, cliquez sur le numéro de page

Introduction

La saisine [4](#)

Nos différentes étapes de travail [5](#)

Nos 4 aspirations citoyennes transversales

Le futur projet politique du Grand Clermont : soyez plus ambitieux ! [7](#)

Dès aujourd'hui, sur le territoire du Grand Clermont, une transformation culturelle s'opère ! [8](#)

Dès aujourd'hui, les 4 intercommunalités et le Grand Clermont coopèrent les uns avec les autres au service du bien-vivre des habitants ! [9](#)

Dès aujourd'hui, sur le territoire du Grand Clermont, les citoyens sont pleinement intégrés aux réflexions et décisions concernant les biens communs ! [10](#)

Nos aspirations citoyennes thématiques

On cultive... de nouvelles pratiques agricoles ! [12](#)

Non à la guerre de l'eau ! [15](#)

Stop à l'artificialisation ! [18](#)

Place à la biodiversité ! [22](#)

On bouge... autrement ! [24](#)

En route vers la sobriété énergétique ! [27](#)

Glossaire [31](#)

Listes des experts rencontrés [32](#)

Introduction



La saisine

En 2050, sur le territoire du Grand Clermont, la vie est sobre, avec une belle qualité de vie et la justice sociale est garantie. Sur quels chemins nous engageons-nous dès aujourd'hui pour y arriver ?

Pendant 11 mois nous avons travaillé sur cette saisine. Nous nous sommes réunis de façon mensuelle pour construire collectivement nos propositions. Tout au long de ce processus, à partir de nos vécus différents, nous nous sommes formés et informés et nous avons débattu. Ce document est le fruit de ce cheminement. Nous vous demandons de le prendre en considération sur le fond mais aussi pour le temps et l'énergie que nous avons investis bénévolement dans ce travail.

Quelques clés de lecture de nos propositions

Vous nous avez questionnés sur les chemins à emprunter... nous vous livrons nos aspirations citoyennes pour 2050 !

Une aspiration citoyenne c'est la façon dont nous imaginons notre société en 2050. Attention, il ne s'agit pas de rêves car si nous pouvions rêver, les bouleversements écologiques n'existeraient plus en 2050 ! Or, nous savons très bien que rêver cela est utopique : l'érosion de la biodiversité, déjà bien entamée, s'accélère, et concernant le climat, la hausse des températures moyennes va se poursuivre avec des conséquences plus intenses encore qu'aujourd'hui. Notre exercice n'a donc pas consisté à être utopiques, mais bien au contraire à être réalistes en prenant en compte la mesure de ces phénomènes.

Plusieurs choix de société sont possibles face à ces bouleversements, nos aspirations citoyennes expriment ceux vers lesquels nous vous demandons de tendre.

Ces aspirations peuvent aussi être considérées comme de grandes orientations et la perspective à ne pas perdre de vue dans les projets que vous porterez, à commencer par la révision du SCOT.

Nous assumons le fait que ces aspirations ne sont pas forcément innovantes dans le sens « jamais entendues ailleurs ». Leur innovation tient plutôt au fait qu'elles nous semblent, aujourd'hui, guider insuffisamment vos actions et projets. N'oublions pas que le GIEC alerte sur le fait que les politiques actuelles sont insuffisantes pour lutter contre le changement climatique. Notre territoire est également concerné. Il est donc grand temps de réorienter les projets et donc... d'innover !

Bien-sûr, la concrétisation de ces aspirations est également à imaginer. Et nous convenons tout à fait que cela n'est pas une tâche facile. Pour certaines de ces aspirations, nous vous proposons quelques idées d'actions. Ces idées restent cependant à travailler et approfondir. Nous sommes prêts à dialoguer avec vous et continuer le travail sur cette enthousiasmante question de la concrétisation de nos aspirations. Nous vous proposons avant tout ici une boussole (nos aspirations), reste à tracer le chemin via des actions plus concrètes à construire ensemble !

Bonne lecture de nos aspirations citoyennes !

Nos différentes étapes de travail

MAI - JUIN 2022

3 réunions pour :

- Nous connaître
- Découvrir ce qu'est le Grand Clermont et ses EPCI
- Découvrir ce qu'est un Conseil de développement
- Rencontrer les élus de la Commission Conseil de développement



**15 réunions
47 heures**

JUILLET 2022

Vous nous avez présenté la **saisine.**



SEPTEMBRE 2022 À MARS 2023

Nous avons :

- Posé les **constats**
- Identifié les **thématiques** qui nous tenaient à cœur :
Agriculture et Alimentation ; Artificialisation ; Eau ;
Energie ; Mobilités
- Exploré ces thématiques



AVRIL À JUILLET 2023

D'avril à Juin

Nous avons construit nos **propositions.**

Juillet

Nous avons **validé collectivement** nos aspirations.



**Tout au long du processus :
rencontres avec des experts**





Le futur projet politique du Grand Clermont : soyez plus ambitieux !

Nous vous demandons que le prochain projet politique, qui devra se traduire dans le SCOT, soit plus ambitieux encore et s'articule autour d'un projet de résilience et de sobriété. La sobriété ne doit pas concerner uniquement le foncier mais également l'usage de l'eau, les déplacements, l'énergie.

Par ailleurs, nous vous demandons de mettre en place un suivi permanent de la mise en œuvre du futur Scot afin de veiller à la concrétisation des orientations qu'il fixera. Nous vous demandons également son évaluation plus régulière afin de vérifier que ses orientations permettent d'atteindre les objectifs de sobriété, de qualité de vie et de justice sociale que vous nous avez vous-mêmes posés dans cette saisine.



Pourquoi cette aspiration ?

L'actuel SCOT met déjà en avant l'idée de territoire économe, en particulier en prônant la maîtrise de l'étalement urbain. Mais d'un autre côté, il met aussi en avant le "plus" : plus de développement, plus d'attractivité, plus d'habitants, etc.

Il nous semble donc que les mesures d'économie sont surtout des garde-fous pour contrebalancer les effets négatifs d'une politique du "plus" qui n'est plus compatible avec la transformation culturelle que nous appelons.



Dès aujourd'hui sur le territoire du Grand Clermont, une transformation culturelle s'opère !

Pour limiter les bouleversements écologiques et leurs effets, nous vous demandons d'impulser davantage les évolutions comportementales en accompagnant la transition vers des modes de vie plus sobres, de sensibiliser les citoyens (au sens large, donc y compris vos collègues élus, les agents des services publics, etc.) pour les rendre acteurs de ce projet collectif et faciliter l'acceptabilité des transformations! Initiez des projets qui nous permettent d'adopter facilement et réellement des pratiques de transition écologique pour nos déplacements, notre façon de nous alimenter, nos loisirs, etc.

Pourquoi cette aspiration ?

Notre modèle de société et nos pratiques actuelles (pour se déplacer, produire, consommer, voyager, etc.) ne sont plus adaptés au contexte présent de bouleversements écologiques. Par exemple, concernant le réchauffement climatique, il est établi par le GIEC que si les politiques actuelles se poursuivent, d'ici 2100, nous aurons atteint un réchauffement global de 2,4°C à 3,5°C, avec des conséquences toujours plus intenses, y compris pour le Grand Clermont (sécheresses, feux de forêt, inondations, etc.).





Dès aujourd'hui les 4 intercommunalités et le Grand Clermont coopèrent les uns avec les autres au service du bien-vivre des habitants !

Nous vous demandons de coopérer afin que les politiques publiques ne s'arrêtent pas à des logiques de "chapelles", que ce soit dans le domaine de l'urbanisme, des mobilités, mais également de l'eau, de l'agriculture, de l'énergie, etc. Cette coopération entre EPCI doit également s'élargir à toutes les structures et politiques locales sectorielles impliquées dans le développement et l'aménagement de notre territoire, soyez-en le moteur !

le Grand Clermont



Pourquoi cette aspiration ?

Au fil de notre travail, nous avons constaté que les projets menés par les 4 EPCI du Grand Clermont manquaient parfois de cohérence et de coordination. Les difficultés à se déplacer d'un EPCI à l'autre en transport collectif et la multiplicité des acteurs de la gestion de l'assainissement et de l'eau en sont des illustrations.

Pourtant, nous ne vivons pas en fonction des frontières administratives locales. Et les territoires ruraux et urbains du Grand Clermont sont complémentaires et interdépendants en matière d'habitat, d'emploi, de production alimentaire et de potentiels de diminution des émissions de gaz à effet de serre, etc



Dès aujourd'hui sur le territoire du Grand Clermont, les citoyens sont pleinement intégrés aux réflexions et décisions concernant les biens communs !

Nous vous demandons de combiner démocratie représentative et démocratie participative. La coopération doit inclure les citoyens. Innovons en permettant aux citoyens de participer aux décisions qui concernent les biens communs, et ce dès l'amont des projets et non seulement en phase de consultation finale. Plus spécifiquement, nous vous demandons qu'au-delà de cette saisine, le Conseil de développement soit associé au suivi de la révision du SCOT puis participe à sa mise en œuvre (par exemple via la Commission Urbanisme du Grand Clermont).

Pourquoi cette aspiration ?

Différents dispositifs permettent déjà aux citoyens de s'impliquer dans la construction des politiques publiques tels que les enquêtes publiques réglementaires, les "clubs Climat" des EPCI, la Convention citoyenne de la Ville de Clermont-Ferrand ou, bien-sûr, le Conseil de développement. Cependant, les citoyens ne peuvent participer aux instances de réflexion et de décision dédiées à la gestion des biens communs tels que l'eau ou le sol (par exemple, il n'y a pas de groupe de citoyens au sein du Comité départemental de l'eau, des Commissions locales de l'eau ou à la Commission Urbanisme du Grand Clermont et des différents EPCI).



ON CULTIVE ... DE NOUVELLES PRATIQUES AGRICOLES !



En 2050 sur le territoire du Grand Clermont ...

Au moins 10 000 agriculteurs-ices ont une activité de polyculture et/ou d'élevage résiliente vis à vis des conditions environnementales !

Les produits alimentaires consommés sont principalement de proximité !

L'alimentation est de qualité nutritionnelle et sanitaire élevée, accessible aux consommateurs et rémunératrice pour les agriculteurs-ices !

Soutenez la transition de notre agriculture et de notre alimentation ! Nous souhaitons une agriculture plus respectueuse du vivant et de notre santé. Nous souhaitons une alimentation qui rémunère de façon juste tous les acteurs impliqués, de la fourche à la fourchette. Nous souhaitons une agriculture qui redonne de l'attractivité au métier d'agriculteur.

Mettez des moyens humains et financiers pour soutenir l'installation massive d'agriculteurs et d'agricultrices dans les objectifs fixés par le PAT. Pour répondre aux besoins alimentaires des habitants en 2050, au moins 10 000 agriculteurs sont nécessaires sur notre territoire. Ce sont eux qui renouvelleront le visage de l'agriculture et de ses pratiques. Nous souhaitons aussi que les produits de cette agriculture se retrouvent dans nos assiettes.

Promouvez l'acceptabilité du prix d'une alimentation locale et de qualité. Rendez accessible cette alimentation aux plus précaires (sécurité sociale de l'alimentation, etc.).

Faites de la transition de notre agriculture et de notre alimentation, un projet enthousiasmant pour notre territoire !

Pourquoi cette aspiration ?

- Érosion du nombre d'actifs agricoles : en 2020, il y avait 8 480 actifs agricoles sur le territoire du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez (PNRLF), soit une baisse de 23% depuis 2010.
- La population active agricole est vieillissante : sur le territoire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 51 ans (il était de 50 ans en 2010) ; par ailleurs, pour 100 actifs agricoles partant à la retraite, seulement 77 actifs agricoles arrivent sur le métier.
- De nouveaux porteurs de projets renouvellent le métier mais la politique d'installation est inadaptée à leurs besoins ; 40% d'entre eux ne sont pas issus du milieu agricole.
- Les fermes sont difficiles à transmettre: en France en moyenne, un agriculteur fait face à 14 propriétaires différents ; en 20 ans le capital pour acheter une ferme a augmenté de 60%.
- Les pratiques agricoles intensives, non respectueuses du vivant, ont des impacts négatifs sur la santé de l'environnement et la santé humaine ; 62% des émissions de GES liées à l'alimentation sont dues aux modes de production (mécanisés, avec des intrants, etc.) et 19% aux modes de transport de cette alimentation.
- La dégradation des sols est inquiétante à l'échelle mondiale, et notre territoire n'est pas épargné.
- Les événements climatiques extrêmes menacent la production agricole.



- L'état de la ressource en eau (quantité-qualité) est plus que préoccupant : sur le territoire du PAT, 6,7% des terres agricoles sont irriguées (9700 ha), en augmentation depuis 2010 ; parmi ces terres irriguées, 82% concernent des cultures céréalières.
- Déficit de fruits et légumes, oléo-protéagineux et légumineuses produits sur le territoire : les surfaces en fruits et légumes représentent moins de 1 % de la surface totale du territoire du Grand Clermont et du PNRLF ; sur 2500 exploitations du territoire du Grand Clermont et du PNRLF, moins de 100 produisent des fruits et légumes ; seulement 5% des céréales, légumineuse et oléagineux consommés sur l'aire urbaine clermontoise ont été cultivés sur place.
- L'objectif du PAT est de tendre vers 50% d'autonomie alimentaire en fruits et légumes d'ici 2050 ; dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, seulement 2.5% des aliments de nos assiettes sont produits localement.
- L'agriculture locale (production d'une alimentation proche des consommateurs) est un vivier d'emplois.
- Les citoyens consommateurs attendent des produits de qualité, rémunérateurs, payés à un prix juste, sans impact négatifs pour la santé humaine et l'environnement.
- L'agriculture locale est bénéfique aux agriculteurs : elle valorise leur travail, réduit leur impact carbone, fait évoluer et sécurise leurs débouchés, capte la valeur ajoutée sur leur territoire de travail et de vie.
- Taux de pauvreté des ménages agricoles en région Auvergne-Rhône-Alpes : 24 %.

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Attirer des porteurs de projets.
 - Réserver du foncier agricole.
 - Développer les espaces-tests (en collaboration notamment avec Terre de Liens ou Ilôts paysans).
 - Soutenir les installations et les projets de diversification.
 - Autoriser la création d'organisations agricoles diverses et collectives.
 - Outiller les producteurs : transformation alimentaire, logistique de stockage et de distribution, etc
- Assurer des débouchés pour les produits et une juste rémunération aux producteurs.
 - Encourager l'agriculture urbaine et porter des projets de ceintures vertes, régies de territoire, etc.
 - Sensibiliser toutes les générations au bien manger via des équipements (jardins, cuisines, cours, etc...) et des événements.
 - Rendre accessibles les produits locaux de façon géographique, financière et culturelle.



NON À LA GUERRE DE L'EAU !



En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, dans une optique de sobriété et de solidarité, nous avons renoncé à certains usages de l'eau !

Évitons les conflits liés l'eau ! Au-delà des arrêtés de restriction pris ponctuellement et temporairement pour économiser l'eau, au-delà des débats épisodiques sur les piscines individuelles, repensons en profondeur nos usages de l'eau. Questionnons-nous sur les usages essentiels, les usages à transformer, les usages qui doivent être abandonnés !

La consommation d'eau étant liée à nos pratiques agricoles, à nos usages domestiques, à nos activités économiques, à notre production d'énergie, soyons moteurs de la discussion collective sur l'évolution et le renoncement à certaines pratiques gourmandes en eau : telle pratique ou production agricole est-elle essentielle pour notre alimentation ? Tel loisir est-il essentiel à notre qualité de vie ? Telle pratique consommatrice d'eau est-elle indispensable à notre société ?

Pourquoi cette aspiration ?

- L'eau est vitale ! Elle est un bien commun souvent privatisé dans le cadre de l'exploitation des réseaux (exploitation déléguée à Véolia, Saur, Lyonnaise des eaux par exemple) et de l'exploitation commerciale (Volvic, Sainte-Marguerite par exemple).
- On utilise l'eau potable, coûteuse et précieuse pour un usage trop large (sanitaire, arrosage, défense incendie, industrie...).
- Avec le changement climatique, la disponibilité en eau douce devient plus aléatoire.
- On constate un risque de manque d'équité et d'égalité entre les différents usages (particulier / professionnels, industriels).
- Nos changements de pratiques (agricoles et alimentaires, industrielles, individuelles dans la vie quotidienne, etc.) ne sont pas assez rapides pour limiter les pénuries.
- Les tensions et conflits liés au partage de l'eau sont déjà là : prélèvements des eaux minérales, matériels d'irrigation vandalisés, méga bassines, etc.
- Les trop nombreux décideurs dans la gestion de l'eau et de l'assainissement ne permettent pas de répondre au besoin de sobriété et de solidarité (insuffisance dans l'interconnexion des réseaux, enjeux de mutualisation des moyens, 8 syndicats de gestion des eaux usées et de l'eau potable).

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Inscrire les objectifs de sobriété des différents usages de l'eau dans le prochain SCOT.
- Restreindre l'utilisation de l'eau potable à son utilisation vitale (hydratation et alimentation) par la généralisation de séparation des réseaux d'eau potable et d'eau grise.
- Contrôler et sanctionner en cas de non-respect de la réglementation sur les prélèvements en eau.
- Instaurer une tarification évolutive, incitative (en fonction des quantités d'eau utilisées)..
- Unifier la gouvernance de la gestion de l'eau potable pour :
 - faciliter l'instauration de la tarification incitative évolutive et solidaire sur l'ensemble du territoire ;
 - favoriser les investissements sur les réseaux (entretien pour limiter les fuites et création d'interconnexions qui permettront de mieux partager la ressource entre les territoires) ;
 - avoir une cohérence stratégique à l'échelle du territoire.





En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, grâce à une protection de toutes les eaux (de surface, souterraine et potable) l'eau est de qualité !

Nous souhaitons une eau de qualité, en prenant le problème à la source en protégeant la qualité des masses d'eau de surface et souterraines, sans miser uniquement sur un traitement de l'eau de plus en plus sophistiqué et coûteux.

Pourquoi cette aspiration ?

- Le changement climatique et les activités humaines dégradent les systèmes aquatiques et la biodiversité aux dépens de la potabilité de l'eau.
- La dégradation des systèmes aquatiques et de la biodiversité entraînent une augmentation du coût des traitements de l'eau.
- La réglementation en vigueur engendre une analyse de l'eau partielle et lacunaire (les molécules émergentes type perturbateurs endocriniens, antibiotiques, hormones, microplastiques ne sont pas évaluées).
- Les insuffisances de la réglementation sur l'eau entraînent des risques pour la santé publique.

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Soutenir les agriculteurs vers un modèle moins consommateur de produits phytosanitaires.
- Accompagner la transformation des industries polluantes vers une industrie plus verte.
- Favoriser l'installation d'industries vertes (technologies permettant de diminuer l'utilisation de molécules issues de la pétrochimie, technologies permettant la filtration dans les stations d'épuration).
- Préservation des zones de captage en renforçant le cahier des charges sur la qualité des sols aux alentours.
- Lutter contre la pollution de l'eau et les menaces sur la biodiversité.
- Poursuivre la renaturation des rivières (végétalisation des berges).
- Renforcer la réglementation sur la préservation des zones humides.
- Stopper l'artificialisation des sols qui altère l'épuration naturelle de l'eau.
- Améliorer le traitement des eaux usées en renforçant la performance des stations d'épuration (filtration des molécules émergentes) via un investissement massif.
- Engager un débat citoyen sur l'augmentation du prix de l'eau afin de financer les investissements nécessaires.

STOP À L'ARTIFICIALISATION !



En 2050 le territoire du Grand Clermont applique la sobriété globale en ne consommant plus de nouveaux espaces !

Lors de la présentation de la saisine, vous nous avez parlé de la loi qui impose le Zéro Artificialisation Nette en 2050 : considérez que c'est une opportunité pour préserver nos terres, nous adapter au changement climatique et in fine conserver une qualité de vie agréable ! Et allez même plus loin, soyez ambitieux : envisagez d'ores et déjà la fin totale de l'artificialisation : c'est-à-dire le Zéro Artificialisation Brute !

Pourquoi cette aspiration ?

- Depuis 50 ans, les terres agricoles, naturelles et forestières ont été considérées comme une matière première que nous pouvons consommer pour construire des zones péri-urbaines, pavillonnaires et commerciales irriguées par la voiture.
- Entre 2011 et 2020, sur le territoire du Grand Clermont, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers représentait environ 117 ha/an, soit 82 terrains de football/an.
- L'artificialisation des sols a notamment comme conséquences l'imperméabilisation des sols qui entraîne une hausse du risque d'inondation, l'amplification des effets des îlots de chaleur, la perte des sols agricoles, la fragmentation des milieux naturels, etc.

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Élaborer une politique foncière publique.
- Proposer une taxation défavorable à l'extension urbaine.
- Travailler les alternatives à l'étalement urbain : réutiliser le foncier existant, réhabiliter les friches, densifier sans pour autant perdre les respirations végétales existantes, expérimenter des usages transitoires du bâti ou du foncier, foisonner les usages dans le temps, vraiment utiliser les parkings souterrains existants ou les reconverter, etc.).
- Actez dès maintenant la fin ou l'abandon des projets routiers hors zones urbanisées.





En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la diversité des formes d'habitat permet à toute personne de vivre dans un logement correspondant à ses besoins !

Dans un monde sans artificialisation des sols, faites nous rêver avec des modes d'habiter plus originaux que le pavillon en lotissement (à crédit) ou l'appartement minuscule sans balcon (loué très cher)! Imaginons ensemble d'autres formes de logements pouvant apporter ce que les citoyens recherchent avec l'habitat pavillonnaire : l'adaptabilité du logement, un environnement de qualité, des espaces personnalisés, la préservation d'un espace d'intimité et de liberté, etc. Encouragez le développement des logements modulables, des logements participatifs, des logements intergénérationnels, de l'habitat léger, etc. Et n'oubliez pas que toute personne doit pouvoir se loger quels que soient ses moyens.

Pourquoi cette aspiration ?

- Les zones pavillonnaires ont contribué à l'étalement urbain (60% des espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés entre 2011 et 2020 sur le Grand Clermont, l'ont été pour de l'habitat, essentiellement pavillonnaire – les lotissements).
- L'étalement urbain ne garantit pas le gain de population : en France, ¼ des surfaces de lotissements nouvellement construits se situent dans des communes qui perdent des habitants.
- Les logements présents et la production de logements neufs sont peu diversifiés et ne correspondent pas à la sociologie actuelle des ménages : de plus en plus de personnes seules, vieillissement de la population, augmentation des familles à composition variable, etc.).
- La production de logements neufs se concentre sur les 2 extrêmes : l'hyper densité avec des petits appartements de centre ville, et la sous densité avec le lotissement pavillonnaire. Les formes intermédiaires sont oubliées.
- L'intérieur des logements est souvent figé et ne peut s'adapter à l'évolution du ménage qui y vit.
- De nouvelles aspirations émergent (par exemple, 65% des 18-24 ans voient le logement de demain comme un lieu où vivent plusieurs générations et dont les pièces auront un usage multiple).
- Une large majorité (environ 75%) de la population aspire à une maison individuelle. Il convient dans le futur de trouver des solutions de logement répondant aux besoins sous-jacents qu'elle exprime.
- La vacance structurelle (plus d'un an) concerne 5 à 6% des logements du territoire du Grand Clermont.

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Permettre le développement de nouvelles formes d'habiter (habitat participatif, habitat partagé, autopromotion, cohabitation intergénérationnelle, habitat léger...).
- Inventer d'autres manières d'habiter le pavillonnaire déjà existant, aux confins de l'individuel et du collectif, pour y accueillir des publics nouveaux : étudiants, touristes, jeunes... et aussi d'autres activités.
- Lutter contre la vacance des logements.





En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, les bâtiments existants sont réinventés !

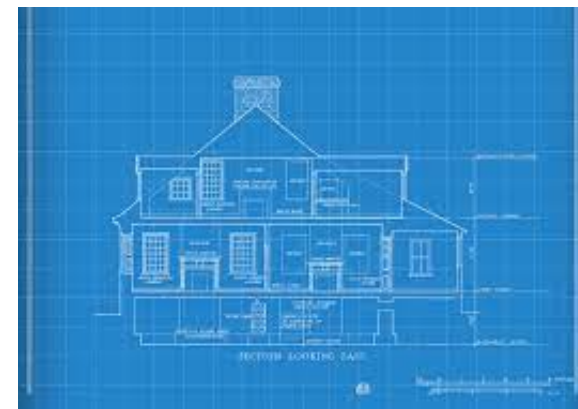
Des bâtiments déjà construits, en attente de rénovation, offrent de multiples opportunités pour répondre à nos besoins en matière d'habitat, de services, de commerces, d'équipements de loisirs. Ne laissez pas à l'abandon et ne détruisez plus les bâtiments d'hier pour construire la ville de demain ! Réinventez-les! Les bénéfices sont doubles : vous luttez ainsi contre l'étalement urbain en évitant de construire des bâtiments neufs en périphérie et vous contribuez à réduire la pression sur les ressources.

Pourquoi cette aspiration ?

- 80% de la ville de 2050 existe déjà.
- Aujourd'hui globalement les constructions consomment énormément de ressources naturelles (sable, eau, hydrocarbures, granulats...).
- La construction neuve d'une maison individuelle nécessite 40 fois plus de matériaux que sa rénovation et 80 fois plus pour un bâtiment de logements collectifs.
- 1m² de nouvelle construction produit en moyenne 1m³ de déchets.
- La destruction de bâtiments entraîne des pertes patrimoniales, une banalisation des villes et villages et altère une forme d'identité et de spécificité de notre territoire.

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Identifier les bâtiments pouvant être réhabilités à court, moyen et long terme.
- Reconnaître la spécificité du bâti ancien, la prendre en compte dans les choix de rénovation.
- Réhabiliter les grands ensembles autrement que par un simple rhabillage d'isolant thermique mais systématiser une approche globale.
- Former les artisans locaux aux techniques les plus vertueuses (travaux en filières circulaires locales, matériaux biosourcés, réemploi afin de minimiser la consommation de ressources naturelles).
- Aider financièrement la rénovation des logements privés.
- Les grandes mutations urbaines sur les friches se font à l'écart des circuits spéculatifs.



PLACE À LA BIODIVERSITÉ !



En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la biodiversité est sacralisée : les décisions concernant les projets d'urbanisme placent la biodiversité comme une priorité !

Par "biodiversité sacralisée", nous revendiquons que nous lui devons un respect absolu et qu'elle revêt une importance primordiale. Nous souhaitons que toute décision concernant un projet d'urbanisme considère l'impact sur la biodiversité (quand bien même ce projet serait conforme à l'objectif du Zéro Artificialisation Nette). Ne reléguez pas la biodiversité au second plan ! Elle est vitale pour la vie sur Terre !

Pourquoi cette aspiration ?

- Entre 2011 et 2020, sur le territoire du Grand Clermont, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers représentait environ 82 terrains de football/an.
- La majorité de ces espaces artificialisés l'ont été pour de l'habitat, essentiellement de l'habitat pavillonnaire (étalement urbain).
- L'artificialisation de sols est l'une des causes premières de l'érosion de la biodiversité.
- Il est scientifiquement établi que la limite planétaire concernant la perte de diversité du vivant a été dépassée. Le dépassement des limites planétaires présente un risque pour la vie sur Terre.



Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Organiser une campagne d'éducation au vivant, tout public.
- Inventorier la biodiversité pour mieux la préserver.
- Répertorier les trames vertes, bleues, noires et marrons pour les intégrer aux exigences des nouveaux aménagements (prendre exemple sur les exigences des périmètres des bâtiments de France qui imposent des réglementations particulières).



En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la biodiversité est sacralisée : elle s'épanouit même dans les zones déjà artificialisées qui se sont adaptées !

Nous souhaitons que la nature soit présente dans les zones déjà artificialisées. Donc continuez sur la voie de la végétalisation des zones urbaines. Nous souhaitons également que cette nature ne soit pas conçue selon les principes d'uniformité animale et végétale. Nous rêvons à des aménagements harmonieux et gourmands et à des animations et actions pédagogiques et engageantes.

Pourquoi cette aspiration ?

- En France, ces 30 prochaines années, la majorité des habitants seront soumis à des anomalies de chaleur estivale plus de 16 jours dans l'année.
- Le changement climatique rend plus fréquents les phénomènes d'îlots de chaleur.
- Ces îlots de chaleur ont un impact notamment sur la santé et le bien-être des habitants.
- Les végétaux permettent de réguler la température (grâce à l'évapotranspiration et à l'ombre).
- Certes, la nature est déjà présente en zones artificialisées mais avec peu de diversité ce qui rend fragile cette présence de la nature.
- On ne se rend pas compte de tous les services environnementaux que la nature met à disposition de l'humain.

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Limiter le parc de tondeuses à gazon (remplacer le gazon par de la diversité végétale, des potagers, jachères fleuries, etc.).
- Laisser une place aux jachères végétales et friches en ville et au-delà.
- Adapter les bâtiments vitrés aux oiseaux.
- Aménager les franges urbaines.
- Rendre utiles pour les habitants les espaces végétalisés (ex. plate bande légumière et arbres fruitiers).
- Reperméabiliser les sols, parkings, cours d'écoles.
- Penser à des continuités végétales favorables à la biodiversité.
- Accompagnement des citoyens, habitants, propriétaires, etc.
- Mettre à disposition, sur le même principe que les composteurs, des nichoirs, hôtels à insectes, abris à hérissons, etc.

ON BOUGE... AUTREMENT !



En 2050 sur le territoire du Grand Clermont,...

Il est plus simple et efficace pour tous de se déplacer autrement qu'en véhicule personnel quel que soit son origine géographique, son âge, son niveau de vie et son niveau d'autonomie (transport en commun, mobilités douces, mobilités actives...) !

Chacun peut avoir accès à une solution de mobilité douce ou active, sécurisée et favorable à la santé, avec une continuité sur l'ensemble du territoire !

Par des choix d'urbanisme :

- **les distances sont réduites entre les services, l'emploi, les commerces et l'habitat, en les connectant par un transport collectif !**
- **aucun lieu d'accueil de la jeunesse n'est impacté par les conséquences liées au transport !**

Nous souhaitons nous libérer de la voiture individuelle! Ne pas avoir besoin de prendre la voiture pour chacun de nos déplacements (travail, loisirs, faire les courses). Nous souhaitons marcher et pédaler en toute sécurité et sans casse-tête d'itinéraire. Lorsque la marche et le vélo ne sont pas possibles, nous souhaitons pouvoir opter sans hésitation pour les transports collectifs (bus, tram, train). Alors favorisez une organisation du territoire qui mise sur la proximité des services, des commerces, des emplois (mais évidemment sans consommation de foncier). Continuez à développer sans relâche les pistes cyclables et les cheminements piétons pratiques et agréables, coordonnez-vous pour mettre en place des bus fréquents circulant entre les EPCI, engagez-vous pour les petites lignes ferroviaires et pour le RER métropolitain, associez-nous pour imaginer et tester ensemble des solutions attrayantes de mobilité en milieu rural où il est peut-être plus difficile d'assurer un transport collectif régulier.

Pourquoi cette aspiration ?

- Sur le territoire du Grand Clermont, la place de la voiture est hégémonique :
 - 63% des déplacements quotidiens se font en voiture et même 77% des déplacements domicile-travail ;
 - en moyenne, chaque ménage a au moins 1 voiture.
- L'aménagement du territoire est façonné par la voiture.
- La voiture est néfaste pour :
 - la santé : pollution de l'air, bruit, accidents ;
 - l'environnement : émissions de gaz à effet de serre (réchauffement climatique), pollution de l'air
 - le porte-monnaie : achat, carburant, entretien, assurance.
- La voiture électrique ne change rien aux effets pervers du véhicule thermique : tentation de l'étalement urbain, saturation des réseaux routiers, problème de sécurité routière, etc.
- La voiture électrique pose aussi des problèmes : impact carbone qui n'est pas à 0, pollution de l'air via les pneus, quid de la capacité à produire suffisamment d'électricité si tout le parc thermique était remplacé par l'électrique ?
- Il est très compliqué de se déplacer en transports collectifs d'un EPCI à l'autre, voire parfois à l'intérieur d'un même EPCI : l'alternative à la voiture n'existe pas! Il faut une gouvernance unique, à défaut d'une coordination efficace entre les différents EPCI.
- L'usage de la voiture aujourd'hui est la norme alors que celle-ci exclut :
 - par l'autonomie : les moins de 18 ans et les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie sont dépendants des autres pour en bénéficier
 - par le coût : tout le monde ne peut pas s'acheter une voiture ou avoir une voiture par personne par foyer--> c'est tout l'enjeu des transports en commun d'offrir une alternative crédible inclusive.
- Les pistes cyclables sont encore bien trop absentes ou insatisfaisantes (ruptures dans le tracé) .
- Se déplacer à pied ou à vélo est bon pour la santé (baisse des risques de mortalité 10 à 26%).
- Les différents modes de déplacement cohabitent parfois difficilement.
- Il n'existe pas de tarification unifiée sociale à l'échelle du Grand Clermont.
- Peu de lien entre les règlements d'urbanisme et les plans de déplacements (PDU...).
- Peu de liens dans les règlements d'urbanisme entre les réseaux de transport et les zones constructibles.
- Le Grand Clermont ne semble pas se positionner sur le RER métropolitain.
- Déficit d'aménagement public inclusif.



Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Gouvernance unique ou coordination entre les autorités organisatrices des transports.
- Réseaux complémentaires et interconnectés entre les différents modes de transport.
- Inscrire le but de l'aspiration 2 dans les schémas d'urbanisme.
- Créer une cohabitation entre les mobilités réduisant les risques.
- Développer la concertation sur la conception des projets de transports avec les usagers et les professionnels.
- Pour les villes "actuelles", proposer des axes à sens unique, en alternance : possibilité alors d'ajouter piste cyclable, trottoir élargi (poussette..).

- Pour les villes nouvelles (ou quartiers), séparer les 2 réseaux (voitures et mobilité douce).
- Mobilités des services (les services se déplacent vers les usagers).
- Remettre les services et l'emploi au cœur des pôles de vie.
- Actions de sensibilisation en direction des parents d'élèves sur les risques de circuler en voiture à proximité des écoles, fermeture des voies d'accès directes aux établissements scolaires, mise en place de pédibus et vélobus, signalétiques pour dissuader l'approche des véhicules (voir les exemples réalisés dans le cadre du design actif (dessins et peinture au sol).





EN ROUTE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE !

En 2050 sur le territoire du Grand Clermont...

Tous les bâtiments résidentiels et tertiaires existants ont été rénovés pour limiter leur consommation d'énergie !

Les faibles besoins en énergie des bâtiments sont remplis grâce à l'énergie renouvelable produite sur le territoire !

Au-delà des réglementations et aides nationales, agissez également à votre niveau pour favoriser la rénovation des bâtiments existants, résidentiels et tertiaires, afin que ceux-ci soient les moins gourmands possibles en énergie. Évidemment, la rénovation elle-même doit être sobre en matières premières, énergie et déchets. Incitez, aidez, conseillez les propriétaires dans leurs travaux. Rénover son bâtiment doit pouvoir être accessible y compris aux propriétaires les plus modestes car cette action participe à l'objectif commun de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le coût de l'inaction climatique aura de toute façon un coût plus conséquent que celui de l'action et de la prévention! Et bien-sûr, soyez un exemple en rénovant les bâtiments publics !

Les bâtiments ainsi rénovés et les nouvelles constructions auront de faibles besoins en énergie et nous vous demandons d'initier et d'accompagner des projets territoriaux et individuels de production d'énergies renouvelables pour répondre à ces besoins ! D'ailleurs, n'oubliez pas la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit que les collectivités définissent des zones privilégiées pour le développement des ENR.

Pourquoi cette aspiration ?

- Le secteur résidentiel contribue actuellement largement au changement climatique (3è responsable de l'empreinte carbone de la France ; 2è responsable d'émissions de GES sur le territoire du Grand Clermont).
- L'empreinte carbone liée au secteur résidentiel est majoritairement liée à la consommation de gaz et fioul.
- La Réglementation environnementale 2020 ne s'applique qu'aux nouvelles constructions (or, on ne fera pas table rase en 2050 des bâtiments déjà existants).
- La Loi Climat et Résilience qui entend notamment lutter contre les passoires thermiques ne s'applique qu'aux logements mis en location
- La production d'énergie renouvelable sur le territoire du Grand Clermont représente 10% de la consommation finale d'énergie sur le territoire.
- Peu de logements ou bâtiments tertiaires produisent actuellement de l'énergie



En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la sobriété énergétique passe aussi par le multi-usages des bâtiments tertiaires !

Nous vous demandons d'être innovants et d'oser impulser des initiatives de multi-usages de bâtiments ! Par multi-usages, nous entendons le fait qu'un même bâtiment soit utilisé pour des usages différents selon le moment de la journée, de la semaine, du mois, de l'année, etc., ou pour des usages différents au même moment. De tels projets novateurs existent déjà (par exemple : une école qui devient l'été gîte de vacances, une cantine scolaire exploitée le week-end /les vacances par un entrepreneur, des bureaux utilisés les soirs et week end pour des activités de loisirs). Que cette façon de faire soit la norme en 2050. Avant de construire un nouveau bâtiment pour y abriter un nouvel usage, vérifiez : un bâtiment existant pourrait peut-être l'accueillir. Et en plus de permettre la sobriété énergétique, le multi-usages peut susciter la rencontre et le renforcement du lien social.

Pourquoi cette aspiration ?

- Les bâtiments impliquent une consommation énergétique et donc des émissions de GES dans leur phase de construction mais également dans leur "vie" quotidienne.
- Un bâtiment construit en périphérie du tissu existant est synonyme d'étalement urbain et implique des distances plus longues réalisées en voiture et donc une consommation d'énergie et des émissions de GES.
- Un immeuble de bureaux n'est occupé en moyenne que 30% du temps, 20% pour une école.





En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, l'ensemble des activités économiques présente un faible bilan carbone et compense ses faibles émissions localement et immédiatement !

Nous souhaitons que le secteur économique du territoire réduise drastiquement ses pressions sur les ressources non renouvelables et ses émissions de GES! Lancez de façon urgente une réflexion et une dynamique collectives sur la redirection écologique des entreprises. La redirection écologique des entreprises, c'est leur compatibilité avec les limites planétaires. Elle est une nécessité non seulement pour nous assurer un avenir viable, mais aussi tout simplement pour assurer la pérennité des entreprises elles-mêmes puisqu'elles sont rendues vulnérables par leur dépendance à des ressources finies. Soutenez les entreprises dans ce processus, aidez-les à identifier les alternatives, à changer de modèle, voire à se poser la question du renoncement à leurs activités s'il s'avère qu'elles sont non nécessaires et, malgré les alternatives, inconciliables avec les bouleversements écologiques.

Une fois les émissions de GES réduites, nous souhaitons que celles-ci soient compensées pour atteindre la neutralité carbone. Et nous souhaitons pouvoir constater la réalité de ces compensations grâce à des projets de compensation locaux!

Pourquoi cette aspiration ?

- La dynamique de production nécessite beaucoup de ressources et est émettrice de GES.
- Le bilan carbone d'une entreprise peut être neutre quand bien même elle émet beaucoup de GES, grâce à ses compensations (la compensation consiste à financer des projets de stockage du carbone, ex : reforestation, etc.).
- La compensation des émissions de GES n'est pas sans poser problème :
 - le marché des crédits carbone connaît des dérives
 - il peut s'écouler un certain temps entre les émissions de GES et leur compensation, et en attendant le climat continue de se dérégler
- L'utilisation de matières recyclées permet de réduire les émissions de GES, or cette utilisation est insuffisante dans l'industrie notamment.
- Une stratégie d'utilisation de matières recyclées, c'est bien. Une stratégie de réduction c'est mieux! La meilleure ressource et la meilleure énergie sont celles que l'on n'utilise pas !
- Le secteur industriel représente un gisement important d'efficacité énergétique.
- En France, le potentiel de chaleur fatale représente environ 110 TWh.
- Le consommateur n'est pas informé des émissions de GES générées par les produits et services qu'il achète.

Quelques idées de chemins pour concrétiser notre aspiration :

- Récupérer et valoriser les énergies fatales.
- Mutualiser les énergies grâce au développement des réseaux de chaleur et des pompes à chaleur sur boucle d'eau.
- Dans les zones industrielles et commerciales :
 - Développer la production et l'autoconsommation d'énergies renouvelables
 - Développer la mobilité bas carbone
 - Les espaces verts peuvent être le support de projets de compensation carbone.



Glossaire

Stop à l'artificialisation !

Zéro artificialisation nette (ZAN) : Le ZAN est un objectif fixé pour 2050 par la loi "Climat et résilience". Elle précise que la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être réduite de 50% entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente. Ensuite, par palier de 10 ans, l'artificialisation des sols doit diminuer pour atteindre le ZAN en 2050 : plus d'artificialisation sauf si elle est compensée par un espace renaturé.

Zéro artificialisation brute (ZAB) : Le ZAB induit que plus aucun espace n'est artificialisé (cette notion n'est pas introduite par la loi mais notamment par Philippe Bihouix dans son livre "*La ville stationnaire*").

On bouge... autrement !

Mobilités douces : Moyens de transport respectueux de l'environnement qui constituent une alternative à la voiture individuelle. Elles englobent les mobilités "actives" (mobilités qui nécessitent une dépense énergétique comme la marche à pied ou le vélo) et tous les moyens de mobilités collectifs ou individuels qui contribuent à une baisse des émissions de CO₂.

En route vers la sobriété énergétique !

Bilan carbone : Le bilan carbone est un outil qui permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu.

Compensation carbone : Mécanisme qui consiste à compenser ses émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets de séquestration de CO₂.

Crédit carbone : C'est une unité équivalente à une tonne de CO₂ évitée ou séquestrée. Par exemple, un projet de séquestration qui permettra de séquestrer 1 000 tonnes de CO₂ donne lieu à 1 000 crédits carbone.

Énergie / Chaleur fatale : Énergie induite indirectement par un processus de production qui n'est ni récupérée, ni valorisée. On peut donc dire que c'est de l'énergie « perdue ».

Gaz à effet de serre (GES) : les GES regroupent tous les gaz présents dans l'atmosphère et qui retiennent une partie de la chaleur reçue par le solaire dans l'atmosphère (CO₂, méthane, protoxyde d'azote, etc)

Limites planétaires : Les limites planétaires sont les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre l'habitabilité de la Terre. 8 limites ont été définies :

- Le changement climatique
- L'intégrité fonctionnelle des écosystèmes
- Le cycle de l'azote
- Le cycle du phosphore
- L'eau douce souterraine
- L'eau douce de surface
- La surface occupée par les écosystèmes naturels
- Les aérosols

Aujourd'hui 7 limites sur 8 sont atteintes

Redirection écologique : Elle a pour ambition de transformer les modèles d'affaires et nos modes de vie pour les rediriger vers des trajectoires compatibles avec les limites planétaires.

Sobriété énergétique : Elle passe par la diminution de la consommation d'énergie grâce à des changements de modes de vie et des transformations sociales.

Liste des experts rencontrés

- **Emmanuel BONNET**, professeur à l'ESC Clermont Business School et membre du Clermont Recherche Management (Clerma)
- **Stéphane CORDOBES**, directeur de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central

On cultive... de nouvelles pratiques agricoles !

- **Corinne DUPASQUIER** et **Stéphane DELAGE-MURACCIOLE**, Terre de Liens Auvergne
- **Marie HOUDART**, géographe, chargée de recherches à l'INRAE
- **Salma LOUDIYI**, professeur de géographie à VetAgroSup

Non, à la guerre de l'eau !

- **Jean-Pierre WAUQUIER**, **Bruno LECHEVILLIER**, **Didier LAVILLE**, H2O Sans frontières
- **Philippe BOUCHEIX**, enseignant-chercheur en droit à l'UCA
- **Lucile MAZEAU**, SAGE Allier Aval

Stop à l'artificialisation ! Place à la biodiversité !

- **Daniel BÉHAR**, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris
- **Pierre MOSSANT**, directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
- **Victoria MURE-RAVAUD**, architecte-géographe, doctorante sur les flux de matériaux de construction dans les territoires ruraux

On bouge... autrement !

- **Sébastien REILLES**, chargé d'étude "Mobilités" à l'Agence d'urbanisme Clermont Massif Central
- **Marc BARDINAL**, ADEME
- **Frédéric FAUCON**, enseignant-chercheur à l'UCA

En route vers la sobriété énergétique !

- **Nelly LAFAYE**, ADEME
- **Pierre FONTANILLE**, enseignant-chercheur à l'UCA
- **Sébastien CONTAMINE**, directeur de l'ADUHME

Et de nombreuses ressources consultées :

- ADEME : différentes publications et les scénarios "*Les futurs en transition*"
- *Enquête Déplacements 2012*
- GIEC
- IPBES (pendant du GIEC pour la biodiversité)
- Muséum national d'histoire naturelle, "Quelle place pour la nature en ville?", <https://www.mnhn.fr/fr/quelle-place-pour-la-nature-en-ville>
- *Portrait du système alimentaire local et du projet alimentaire territorial Grand Clermont et PNR Livradois-Forez*
- Travaux de Sylvain Grisot
- Différents sites gouvernementaux
- et bien d'autres !